

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2025

Introduction

L'article L2313-1 du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières soit jointe au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Extrait de l'article L2313-1 du CGCT :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat . »

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **la section de fonctionnement** qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux
- **la section d'investissement** qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

La Section de Fonctionnement

Résultat de Fonctionnement de l'année 2025

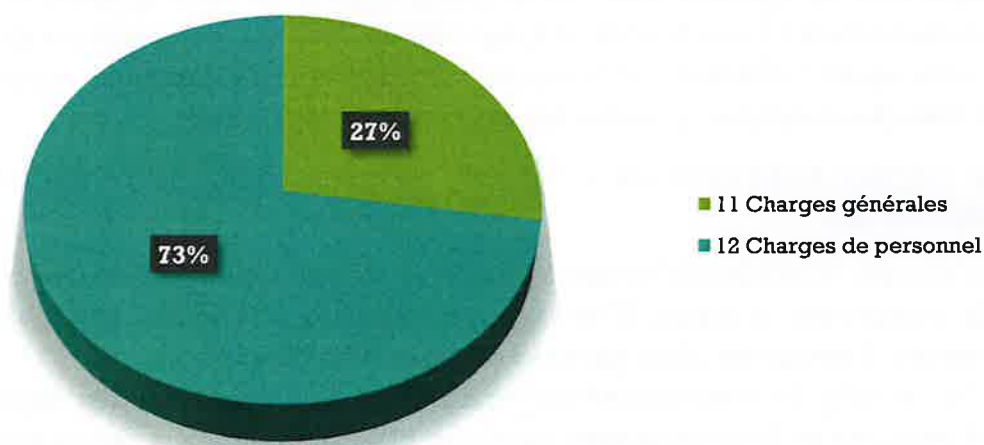
Recettes de fonctionnement	60 233.48€
Dépenses de fonctionnement	- 56 234.08€
Résultat de l'année 2025	+ 3 999.40€
Excédent reporté en 2024	3 036.52€
Excédent global de fonctionnement	7 035.92€

Dépenses de Fonctionnement de l'année 2025

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à **56 234.08€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif	Réalisés	
011	Charges générales	18 270.00€	15 428.65€	27.44%
60632	Fourniture de petit équipement	250.00€	0.00€	
6067	Fournitures scolaires	6 170.00€	6 448.13€	
623	Pub. Publications, relations publiques	2 300.00€	2 397.28€	
624	Transports biens, transports Collectifs	5 300.00€	2 649.34€	
6288	Autres services (voyage...)	4 250.00€	3 933.90€	
012	Charges de personnel	45 000.00€	40 805.43€	72.56%
65	Autres Charges de gestion courante	0.00€	0.00€	0%
66	Charges financières	0.00€	0.00€	0%
68	Dotations provisions	0.00€	0.00€	0%
042	Opération d'ordre transfert entre section	0.00€	0.00€	0%
Total		63 270.00€	56 234.08€	100%
023	Virement section investissement	0.00€	0.00€	
Total des Dépenses		63 270.00€	56 234.08€	

Dépenses de Fonctionnement 2025



Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses à caractère général pour le fonctionnement du syndicat : achat de fourniture de petit équipement, fournitures scolaires, fêtes et cérémonie, transport collectif, frais de transport divers et autres services (voyage...)

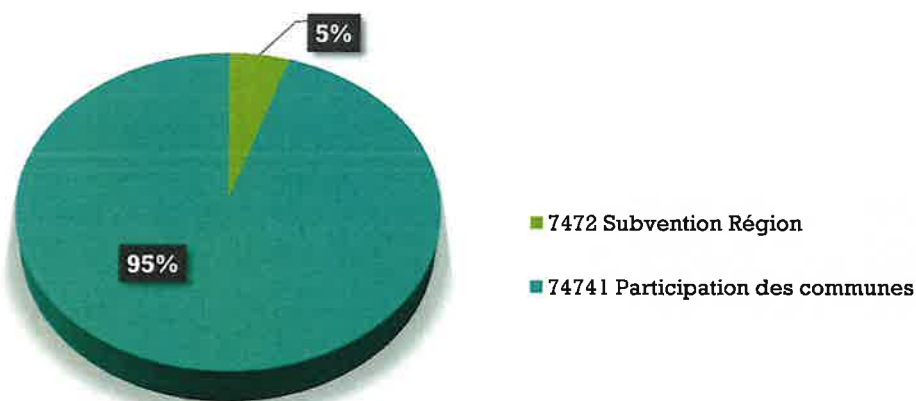
Chapitre 012 : ce chapitre regroupe les frais liés à la mise à disposition du personnel des communes de Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg (1 accompagnant bus, 1 ATSEM, 1 agent d'animation, 1 secrétaire).

Recettes de Fonctionnement de l'année 2025

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à **60 233.48€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif	Réalisés	
013	Atténuations de charges	0.00€	0.00€	
70	Produits services, domaine et ventes div.	0.00€	0.00€	
73	Impôts et taxes	0.00€	0.00€	
74	Dotations et participations	60 233.48€	60 233.48€	
7472	Subvention Région	3 000.00€	3 000.00€	4.98%
74741	Participation des communes	57 233.48€	57 233.48€	95.02%
75	Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	
76	Produits financiers	0.00€	0.00€	
77	Produits exceptionnels	0.00€	0.00€	
Total		60 233.48€	60 233.48€	100.00%
002	Excédent de fonctionnement reporté de 2024	3 036.52€	0.00€	
Total des Recettes		63 270.00€	60 233.48€	

Recettes de Fonctionnement 2025



Chapitre 74 : ce chapitre comporte :

- une subvention versée par le Conseil Régional, pour indemniser l'accompagnateur présent dans le bus scolaire,
- la participation annuelle des communes membres (Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg).

Résultat cumulé de la section de Fonctionnement
7 035.92€

La Section d'Investissement

Le budget du SIRP de BAYON SUR GIRONDE et SAINT SEURIN DE BOURG ne comporte pas de section d'investissement.

Fait à BAYON SUR GIRONDE,
Le 10 Mars 2026

La Présidente du GIRP BAYON SUR GIRONDE - ST SEURIN DE BOURG
Madame Laure BEGOT

